République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Direction de la Formation, de la Recherche et de la vulgarisation
INSTITUT NATIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

CALENDRIER DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION PHYTOSANITAIRE DE LA TOMATE DE PLEIN CHAMP

BIO AGRESSEURS	NOMBRE DE TRAITEMENTS	IMPORTANCE ÉCONOMIQUE	PERIODES D'INTERVENTION SELON LES STADES PHENOLOGIQUES	Observations
Fonte de semis	1 à 2	XX		- Utiliser de la semence traitée - Traiter le terreau -Tremper les racines dans un fongicide avant repiquage
Fusariose	1 à 2	XX		- Alterner les cultures - Désinfecter le sol - Utiliser de la semence saine - Eviter l'excès d'eau et effectuer le binage
Mildiou	2 à 5	XXX		- Eviter les excès d'eau - Traiter en conditions de risque de la maladie
Alternariose	2 à 3	XX		- Traiter en conditions de risque de la maladie
Botrytis	1 à 3	XX		- Eliminer les débris de culture - Eviter les excès d'eau - Eviter les blessures - Traiter en conditions de risque de la maladie
Oidium	1 à 3	XX		- Traiter en conditions de risque de la maladie
Mineuse (Tuta absoluta)	2 à 4 Lâchers	XXX		- Planter des sujets sains - Utiliser les pièges à phéromones à raison de 20 à 30 pièges par hectare
Aleurodes	1 à 3	XX		- Utiliser les plaques jaunes - Traiter dès l'apparition des premiers individus
Acariens	1 à 3	XX		- Utiliser un acaricide spécifique
Noctuelles	1 à 3	XX		- Traiter dès l'observation des dégâts sur feuilles
Pucerons	1 à 3	XX		- Utiliser les panneaux jaunes et traiter dès l'observation des premières colonies
Thrips	1 à 2	XX		- Utiliser les pièges bleus. - Traiter dès capture
Nématodes	1	XXX		- Alterner les cultures - Pratiquer la solarisation - Intervenir après analyse du sol et avant plantation.
Mauvaises herbes	1	XX		- Désherbage chimique de la parcelle 10 à 15 jours avant repiquage - Faire 2 à 3 binages

Document tiré en 3000 exemplaires : Distribution gratuite DFRV 2013

Les produits homologués utilisés sont référencés dans l'index phytosanitaire.

Utiliser une semence certifiée indemne de maladie virale, procéder à la sélection des plants vigoureux avant repiquage.

Pour plus d'informations et de précisions : se référer aux bulletins d'avertissements agricoles, se rapprocher des stations régionales de la protection des végétaux ou des inspections de la protection des végétaux les plus proches.

Consulter le site web de l'INPV : http://www.inpv.edu.dz/new_inpv